



MARIO VÁZQUEZ RAÑA

Représentant CNO • ACNO – Association des Comités Nationaux Olympiques



TEXTE ORIGINAL EN ESPAGNOL

LES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES (CNO) ET LA DÉFENSE DE LEUR AUTONOMIE

Le Mouvement olympique et les Jeux Olympiques en particulier sont devenus la manifestation sportive, culturelle et sociale la plus importante de l'humanité, avec la participation de tous les pays, mobilisatrice de la jeunesse et bénéficiant de dizaines de millions de spectateurs qui suivent et apprécient, grâce à la télévision et aux médias, la participation de leurs athlètes préférés aux Jeux.

La révolution que connaissent les médias et les nouvelles possibilités qui sont les leurs, ainsi que l'intérêt grandissant des sponsors ont progressivement transformé les Jeux Olympiques en une manifestation qui dépasse les frontières du sport à proprement parler. Le professionnalisme et le marketing ont été les deux éléments fondamentaux récents sans lesquels les Jeux n'auraient pas pu passer à leur niveau de développement et d'envergure actuel.

Cette transformation positive a bénéficié aux membres du Mouvement olympique, à ses partenaires, à ses sponsors et aux pays participants.

Le prestige et le rôle de chef de file du Comité International Olympique (CIO), de même que l'accroissement de la popularité des Jeux ont développé d'autant l'intérêt des gouvernements quant à la participation de leur pays et aux conséquences des Jeux Olympiques. Cette position, à la fois logique et nécessaire, tend à favoriser le développement du sport olympique. Elle doit être soutenue par la reconnaissance et le respect le plus absolu des fonctions, des responsabilités et des prérogatives assignées par la Charte olympique aux CNO.

Nous, les membres du Mouvement olympique, sommes conscients qu'il ne sera possible de progresser vers de nouveaux développements des sports olympiques dans chaque pays et d'obtenir des résultats plus élevés aux Jeux régionaux, continentaux et Olympiques que s'il existe une collaboration approfondie, un respect et une harmonie permanente entre les autorités sportives des gouvernements et les CNO.

Les intérêts particuliers, les motivations politiques ou les ambitions individuelles et autres motifs sont à l'origine de conflits sur tous les

continents. Ceci se caractérise par des interventions directes et indirectes de la part des autorités gouvernementales dans les activités de leur CNO, violant son autonomie et l'empêchant d'exercer ses fonctions telles qu'elles sont définies dans la Charte olympique.

En tant que président de l'Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNO), j'ai assisté dans la dernière décennie à divers cas de conflits dans lesquels l'autonomie du CNO a été violée de manière intentionnelle et évidente. Après avoir pris de nombreuses mesures, il s'est révélé possible de ramener la situation dans la bonne voie sans aucune concession et dans le strict respect de la Charte olympique. Ces expériences nous enseignent que le Mouvement olympique et sportif doit adopter les mesures nécessaires qui permettront une action préventive et feront respecter l'autonomie et l'indépendance de ses membres.

Cette situation est devenue de plus en plus sérieuse au fil des ans. C'est pourquoi le CIO a organisé deux séminaires internationaux afin d'analyser dans toute leur portée et leur complexité les questions relatives à l'autonomie du Mouvement olympique et sportif.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons à ce XIII^e Congrès olympique sur un vaste consensus concernant les actions qui doivent être entreprises à l'avenir en faveur de l'autonomie. La présence de plus de 130 chefs d'État et de gouvernement aux Jeux Olympiques à Beijing nous a obligés à réfléchir à l'accroissement de l'intérêt que soulèvent les Jeux. Par conséquent, cette nouvelle réalité nous indique qu'à l'avenir, les relations entre les CNO et les gouvernements quant à la promotion et au développement du sport olympique dépendront de diverses circonstances qui exigeront des règles claires et précises ainsi que respect et compréhension mutuelle entre les deux parties.

Pour les conclusions du Congrès olympique, il est important d'analyser la question dans son intégralité, et c'est la raison pour laquelle je considère qu'il est important de souligner quelques concepts susceptibles de servir de base à une politique globale concernant l'autonomie du mouvement olympique et sportif, et notamment :

- Reconnaître et réaffirmer que l'autonomie du mouvement olympique et sportif est une condition essentielle au développement du sport et à la promotion de ses valeurs dans le monde entier.
- Réaffirmer que le Mouvement olympique est exclusivement destiné à ceux qui, librement et volontairement, expriment le souhait d'en faire partie. Cette condition implique que quiconque faisant partie de notre mouvement a l'obligation inéluctable, dans le cadre de son territoire et de son champ de compétences, d'observer la Charte olympique, de s'y soumettre et de la respecter.
- Réaffirmer que les CNO collaboreront avec les gouvernements et autres institutions semblables, sur la base du respect mutuel, afin que les sports olympiques aux niveaux international et national deviennent réellement et concrètement l'objet de notre action commune.
- Considérer dans le cadre du concept de l'autonomie, telle que définie par la Charte olympique, la compétence seule et unique assignée aux CNO de décider et de déterminer les tenues, uniformes et équipements utilisés par les membres de leur délégation aux Jeux Olympiques et lors des compétitions et manifestations en relation avec les Jeux.



- Étudier la création d'un réseau olympique et sportif entre tous les membres du Mouvement olympique, qui donnerait accès à toutes les informations nécessaires sur la question de l'autonomie, et permettrait d'être informé de tous les cas de violations susceptibles d'intervenir, d'échanger des expériences et de faciliter l'analyse mondiale de l'exercice de l'autonomie du Mouvement olympique et sportif.
- Envisager les possibles amendements à la Charte olympique susceptibles de contribuer à une plus grande clarté et une plus grande précision des règles qui régissent l'autonomie des CNO.
- Définir clairement la procédure à appliquer dans le cas d'une violation ou d'une infraction quant à l'autonomie de tout membre du Mouvement olympique et sportif.
- Insister sur la bonne gouvernance et la transparence, éléments qui permettent le respect de l'autonomie des organisations olympiques et sportives.

Nous sommes convaincus que seule une action conjointe en étroite coordination amenant l'accord le plus général sur les mesures à prendre, entre le CIO, les CNO, les Fédérations Internationales (FI), les partenaires du Mouvement olympique et les gouvernements, permettra d'assumer, dans le respect de la juridiction de chacun, les devoirs et obligations que nous avons tous en relation avec le sport olympique et la jeunesse du monde.

Le sport est l'activité fondamentale du Mouvement olympique et le motif de son existence. C'est également aujourd'hui l'une des grandes priorités de la plupart des gouvernements du fait, entre autres raisons, de la très forte prise de conscience de son rôle extraordinaire dans l'éducation, le développement physique, la production des principes éthiques et des valeurs, et de son action favorable à la santé et aux loisirs de la population, notamment des enfants et des jeunes.

Tout en étant les fonctions fondamentales des CNO, la préservation de notre autonomie et la résistance à toute pression politique, religieuse ou économique constituent les obligations essentielles en vue des objectifs à moyen et long terme que sont l'éducation olympique, la lutte contre le dopage, la promotion de la paix, de la fraternité et de la solidarité entre tous les peuples du monde.

Les CNO ont de grandes attentes quant aux décisions qui seront adoptées par le XIII^e Congrès olympique sur l'autonomie et ils s'y sont préparés avec un grand sens des responsabilités pour faire part de toutes leurs expériences. Et ce afin que des décisions puissent être adoptées qui nous rendront plus forts et renforceront le rôle directeur du Mouvement olympique dans le monde entier.